

Règlement du jeu-concours « Le Rallye de la Ronde du Patrimoine »

Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024

Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé conjointement par :

- o Estuaire et Sillon Tourisme - 2 bd de la Loire - 44260 Savenay
- o Les amis de la Chapelle de Rohars - Village de Rohars - 44260 Bouée
- o Les amis de Planté - Site de Planté - 44750 Quilly
- o L'ARPE - Rue de la Châtaigneraie - 44260 Prinquiau
- o SARL Les Vents d'Anges - Moulin de la Bicane - La Bicane - 44750 Campbon
- o Les compagnons de Blanche Couronne - Blanche Couronne - 44260 La Chapelle-Launay
- o Les amis du Château du Goust - Le Goust - 44260 Malville

Désignés ci-après « les organisateurs »

Lots

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- o Une entrée au centre de découverte Terre d'Estuaire à Cordemais. (x3)
- o Un pack Estuaire et Sillon Tourisme (incluant un Tote Bag, un porte-clefs, un crayon et un set de table. (x7)

La remise des lots n'impliquera aucun frais pour les participants. Elle ne pourra être effectuée sous forme d'argent.

Conditions de participation

Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne, résidant en France ou à l'étranger, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu-concours. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement. La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Toutes informations d'identité, d'adresse ou de qualité qui se révéleraient inexactes entraînent la nullité de la participation. Il ne sera attribué qu'un seul lot par bulletin gagnant.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du Participant. Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

Modalité de participation

La participation au jeu-concours est ouverte du 21/09/24 au 22/09/2024 inclus. Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois. La participation se déroule selon les modalités suivantes : le participant devra s'être rendu sur les différents sites de la Ronde Patrimoine les 21 et 22 septembre 2024, avoir trouvé et répondu aux différentes énigmes au nombre de six (une par site) avec un minimum de trois réponses pour que son bulletin soit comptabilisé et avoir déposé son bulletin de participation dans une des boîtes aux lettres présentes sur chaque site et prévues à cet effet ou bien le confier à l'un des organisateurs présents sur site.

Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort. Le tirage au sort se déroulera le lundi 30 septembre et sera effectué par Estuaire et Sillon Tourisme.

Date et modalités de publication des résultats :

Les résultats seront communiqués aux gagnants par message privé (téléphone ou adresse mail renseignés sur le bulletin de participation) par Estuaire et Sillon Tourisme. Les lots seront à récupérer avant le 31 octobre 2024 à l'Office de Tourisme.

Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants, sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours et seront utilisées à des fins de gestion du jeu-concours et à l'envoi d'informations et d'offres commerciales préférentielles de la part des organisateurs. Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de 12 mois et traitées par les services clients des organisateurs.

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles par simple mail aux organisateurs de ce jeu concours.

Responsabilité

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.